

# COMITÉ DE SKI DE SAVOIE

## SKI DE FOND

### CHARTRE DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

#### 1. Préambule :

Le Comité de Ski de Savoie, à travers ses équipes, a pour mission de former des athlètes de haut niveau, capables d'atteindre la performance et de représenter le territoire avec excellence.

La réussite sportive repose sur des critères de sélection **clairs, transparents et fondés exclusivement sur les résultats sportifs.**

#### 2. Principes généraux :

2.1. Les sélections doivent être **rigoureuses, méritées et orientées vers la préparation à la performance nationale et internationale.**

2.2. Les choix de sélection s'appuient sur un **référentiel objectif**, excluant toute prise en compte d'éléments **subjectifs ou affectifs.**

2.3. La sélection est **coconstruite et validée** par le directeur technique et l'équipe d'entraîneurs, avant d'être communiquée par le directeur technique.

2.4. La sélection officielle est transmise **directement aux clubs, le mardi suivant la fin de la période concernée, par courrier électronique.**

2.5. Les athlètes des groupes FFS, toutes catégories, sont sélectionnés pour toutes les courses **nationales**, si leur état de forme le permet.

2.6. Aucun athlète hors groupes Comité et hors groupes FFS ne sera sélectionné pour le SNT n°1.

2.7. Les biathlètes U16 remplissant les critères de sélection pour une période donnée seront sélectionnés uniquement si leur programme de compétitions nationales leur permet d'être présents à toutes les courses de cette même période.

### 3. Engagements des athlètes sélectionné(e)s :

Tout(e) athlète sélectionné(e) par le Comité s'engage à respecter les dispositions suivantes :

#### 3.1. Participation

L'athlète s'engage à prendre part à l'ensemble des compétitions **inscrites au calendrier et prévues par le Comité.**

#### 3.2. Discipline

L'athlète s'engage à se conformer **aux consignes de l'encadrement** et à **l'ensemble des dispositions du règlement fédéral** en vigueur.

#### 3.3. Tenue officielle

L'athlète s'engage à porter **exclusivement les tenues officielles du Comité de Ski de Savoie** lors des **compétitions et manifestations associées.**

#### 3.4. Comportement

L'athlète s'engage à adopter en toutes circonstances un **comportement exemplaire**, sur le terrain sportif comme en dehors, et à **respecter l'image et les valeurs** du Comité.

### 4. Dispositions finales :

Cette charte s'applique à l'ensemble des athlètes sélectionnés par le Comité de Ski de Savoie.

Tout manquement aux engagements énoncés pourra entraîner des **mesures disciplinaires** ou **une remise en question de la sélection.**

## **5. Catégorie U16 : (2010) :**

**Période 1** : SNT n°3 Névache et SNT n°4 Méribel

**Période 2** : SNT n°5 Les Fourgs et SNT n°6 Lamoura.

### **5.1 Aucun U16 ne sera sélectionné pour le SNT n°2.**

### **5.2 : Sélection :**

- 3 premières filles et 3 premiers garçons de Savoie au classement général SNT provisoire.

- Cette sélection pourra être complétée par des athlètes, filles ou garçons, dans la limite maximum de 8 athlètes filles et garçons confondus, à condition qu'ils soient dans les 15 premières et premiers du classement général SNT provisoire (attribution par ordre du classement général).

## **6. Catégorie U18 : (2008.2009) :**

**Période 1** : SNT n°3 Névache et SNT n°4 Méribel

**Période 2** : SNT n°5 Les Fourgs et SNT n°6 Lamoura.

### **6.1 Sélection des athlètes U18 dames :**

- Avoir réalisé un podium au SNT

- Faire partie des 15 U18 dames 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT.

- Faire partie des 10 U18 dames 2009 classement général provisoire du SNT.

### **6.2 Sélection des athlètes U18 hommes :**

- Avoir réalisé un podium au SNT

- Faire partie des 20 U18 hommes 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des 15 U18 hommes 2009 classement général provisoire du SNT

## 7.Sélection des athlètes U20 : (2006/2007)

**Période 1** : SNT n°3 Névache et SNT n°4 Méribel

**Période 2** : SNT n°5 Les Fourgs et SNT n°6 Lamoura.

### 7.1 : Sélection des athlètes U20 dames :

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 12 U20 dames 2006/2007 du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des **10** U 20 dames 2007 du classement général provisoire du SNT

### 7.2 Sélection des athlètes U20 hommes :

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 20 U20 homme 2006/2007 du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des 15 U20 homme 2007 du classement général provisoire du SNT.

## 8. Sélection ESN Fond :

**La catégorie U23/Seniors** représente l'élite sportive du Comité de Savoie. Elle constitue une **vitrine de haut niveau**, dont les objectifs sont la formation à la performance internationale au plus haut niveau et la recherche de performances internationales sur les circuits d'accès à la coupe du monde (championnats du monde juniors et FESA).

Dans cette optique, et afin de garantir la stabilité nécessaire à la mise en place d'une préparation de haut niveau, **aucun système de sélection périodique n'est appliqué à ce groupe.**

Précisions: Les U20 faisant partie de ESN sont sous le système de sélection U 20. (Ci-dessus).

Cependant, un suivi régulier est assuré par le directeur technique et l'encadrement. Des échanges individuels ont lieu avec chaque athlète, en fonction de sa situation sportive globale (résultats sportifs, comportement, place dans le groupe...). En cas de manquement significatif, une réévaluation de la place de l'athlète au sein du groupe pourra être envisagée.

## 9. Sélection Championnats de France Prémanon :

### 9.1 Courses individuelles :

Être sélectionné nominativement par la FFS

ET

### 9.2 Sélection U16

- 3 premières filles et 3 premiers garçons de Savoie au classement général provisoire du SNT

- Cette sélection pourra être complétée par des athlètes, filles ou garçons, dans la limite maximum de 8 athlètes filles et garçons confondus, à condition qu'ils soient dans les 15 premières et premiers du classement général provisoire du SNT

### 9.3 Sélection des athlètes U18 dames

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 15 U18 dames 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des 10 U18 dames 2009 du classement général provisoire du SNT

### 9.4 Sélection des athlètes U20 dames :

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 12 U20 dames 2006/2007 du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des 10 U 20 dames 2007 du classement général provisoire du SNT

### 9.5 Sélection des athlètes U18 hommes

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 20 U18 hommes 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des 15 U18 hommes 2009 du classement général provisoire du SNT

### 9.6 Sélection des athlètes U20 hommes :

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 15 U20 hommes 2006/2007 du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des 12 hommes 2007 du classement provisoire du SNT

## 10. Participation Financière :

### **10.1 Athlètes U16, U18 et U20 sélectionnés, hors groupes Comité ski de fond, et athlètes FFS toutes catégories :**

Courses nationales : 50% des frais réels des hébergements (nuits et repas) + 50% des frais d'inscription seront pris en charge par le Comité. Les U16 sont considérés "hors groupes" puisqu'ils n'ont pas été identifiés "comité" au printemps dernier.

### **10.2 Athlète senior ESN ou FFS :**

FESA Cup Senior : 50% des refacturations FFS seront pris en charge par le Comité

#### **Athlète senior hors groupes :**

FESA Cup Senior : pas de prise en charge par le Comité

**Période 1** : SNT n°3 Névache et SNT n°4 Méribel

**Période 2** : SNT n°5 Les Fourgs et SNT n°6 Lamoura

- 3 premières filles et 3 premiers garçons de Savoie au classement général SNT provisoire.
- Cette sélection pourra être complétée par des athlètes, filles ou garçons, dans la limite maximum de 8 athlètes filles et garçons confondus, à condition qu'ils soient dans les 15 premières et premiers du classement général SNT provisoire (attribution par ordre du classement général).

#### **Catégories U18 (Année 2009/2008), U20 (Année 2007/2006) :**

**Période 1** : SNT n°3 Névache et SNT n°4 Méribel

**Période 2** : SNT n°5 Les Fourgs et SNT n°6 Lamoura.

#### **Sélection des athlètes U18 dames**

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 15 U18 dames 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT.
- Faire partie des 10 U18 dames 2009 classement général provisoire du SNT.

#### **Sélection des athlètes U20 dames :**

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 12 U20 dames 2006/2007 du classement général provisoire du SNT

#### **Sélection des athlètes U18 hommes**

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 20 U18 hommes 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT
- Faire partie des 15 U18 hommes 2009 classement général provisoire du SNT

#### **Sélection des athlètes U20 hommes :**

- Avoir réalisé un podium au SNT
- Faire partie des 20 U20 hommes 2006/2007 du classement général provisoire du SNT

## **Hors période : Championnats de France Prémanon**

Courses individuelles :

### **Être sélectionné nominativement par la FFS**

**ET**

#### **Sélection U16**

- 3 premières filles et 3 premiers garçons de Savoie au classement général provisoire du SNT

- Cette sélection pourra être complétée par des athlètes, filles ou garçons, dans la limite maximum de 8 athlètes filles et garçons confondus, à condition qu'ils soient dans les 15 premières et premiers du classement général provisoire du SNT

#### **Sélection des athlètes U18 dames**

- Avoir réalisé un podium au SNT

- Faire partie des 15 U18 dames 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT

- Faire partie des 10 U18 dames 2009 du classement général provisoire du SNT

#### **Sélection des athlètes U20 dames :**

- Avoir réalisé un podium au SNT

- Faire partie des 12 U20 dames 2006/2007 du classement général provisoire du SNT

#### **Sélection des athlètes U18 hommes**

- Avoir réalisé un podium au SNT

- Faire partie des 20 U18 hommes 2008/2009 au scratch du classement général provisoire du SNT

- Faire partie des 15 U18 hommes 2009 du classement général provisoire du SNT

#### **Sélection des athlètes U20 hommes :**

- Avoir réalisé un podium au SNT

- Faire partie des 20 U20 homme 2006/2007 du classement général provisoire du SNT

**Participation financière :**

**Athlètes U16, U18 et U20 sélectionnés, hors groupes Comité ski de fond, et athlètes FFS toutes catégories :**

Courses nationales: 50% des frais réels des hébergements (nuits et repas) + 50% des frais d'inscription seront pris en charge par le Comité

**Athlète senior ESN ou FFS:**

FESA Cup Senior: 50% des refacturations FFS seront pris en charge par le Comité

**Athlète senior hors groupes:**

FESA Cup Senior: pas de prise en charge par le Comité